



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **10 juillet 2014**

Décision n° **B-2014-0222**

commune (s) : Oullins

objet : Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) -
Programmation 2014 - Attribution de subventions à la Commune et à l'Office public de l'habitat (OPH)
du Rhône - Approbation de conventions

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire
urbain

Rapporteur : Madame la Conseillère déléguée Cardona

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 30 juin 2014

Secrétaire élu : Madame Murielle Laurent

Compte-rendu affiché le : vendredi 11 juillet 2014

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mmes Frih, Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Gouverneyre.

Absents excusés : Mme Guillemot (pouvoir à M. Le Faou), M. Philip (pouvoir à M. Kimelfeld), Mme Geoffroy (pouvoir à Mme Laurent), MM. Galliano (pouvoir à M. Abadie), Brumm (pouvoir à M. Crimier), Brachet (pouvoir à Mme Cardona), Claisse (pouvoir à Mme Frih), Chabrier.

Absents non excusés : MM. Rivalta, Lebuhotel, Longueval.

Bureau du 10 juillet 2014**Décision n° B-2014-0222**

commune (s) : Oullins

objet : **Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2014 - Attribution de subventions à la Commune et à l'Office public de l'habitat (OPH) du Rhône - Approbation de conventions**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 24 juin 2014, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2014-0006 du 23 avril 2014, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

La gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) constitue un axe d'intervention prioritaire de la convention d'application d'Oullins du contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) d'agglomération, approuvé pour la période 2007-2009, prolongé par l'Etat à 2 reprises jusqu'au 31 décembre 2010 par voie d'avenant, puis jusqu'au 31 décembre 2014.

Par délibération n° 2014-0168 du 23 juin 2014, le Conseil de communauté a approuvé les modalités d'attribution et de financement des programmes d'actions annuels dans le cadre de la GSUP pour l'année 2014.

L'objet du présent dossier concerne le versement d'une participation financière de la Communauté urbaine de Lyon d'un montant total de 24 750 € nets de taxes aux maîtres d'ouvrage des actions à mener dans le cadre de la GSUP sur la Commune d'Oullins pour l'année 2014.

La programmation des actions pour l'année 2014 concourt aux objectifs suivants :

- sensibiliser les habitants à l'environnement, leur permettre de s'impliquer dans l'évolution et favoriser les changements de comportement,
- poursuivre les efforts en matière d'entretien et d'adaptation des espaces publics,
- améliorer le cadre de vie du quartier du Golf,
- travailler sur les domanialités du quartier de la Saulaie, notamment en lien avec les bailleurs.

Les actions porteront entre autres sur :

- la réalisation de petits travaux d'amélioration des espaces publics,
- le dispositif de mutualisation et d'entretien des espaces extérieurs des quartiers du Golf et de la Saulaie,
- l'enlèvement des véhicules abandonnés sur l'espace public,
- l'accompagnement à la création d'un comité de locataires (Office public de l'habitat -OPH- du Rhône).

Le coût global des actions définies et retenues par les différents partenaires concernés pour l'année 2014 est estimé à 84 650 € TTC avec un engagement financier de la Communauté urbaine de 19 750 € nets de taxes à la Commune d'Oullins et 5 000 € nets de taxes à l'OPH du Rhône.

Le tableau récapitulatif des actions à mener pour l'année 2014 détaillant le montant prévisionnel de chacune des actions ainsi que la répartition financière entre les différents partenaires, est annexé à la présente décision ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve :

a) - l'attribution de subventions de fonctionnement d'un montant total de 24 750 € nets de taxes, répartis comme suit :

- 5 000 € à l'Office public de l'habitat (OPH) du Rhône,
- 19 750 € à la Commune d'Oullins,

dans le cadre du programme de gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) de la Commune d'Oullins pour l'année 2014,

b) - les conventions à passer entre la Communauté urbaine de Lyon, l'OPH du Rhône et la Commune d'Oullins définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

2° - Autorise monsieur le Président à signer lesdites conventions.

3° - Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2014 - comptes 657341 et 6574 - fonction 824 - opération n° OP17O2885.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 11 juillet 2014.